

volonté et la fidélité à revenir à la foi sont d'autant plus admirables qu'ayant joui de l'estime publique comme ministres de la religion, ils n'ont point hésité à renoncer à leurs avantages temporels en embrassant la foi catholique. Et comme un grand nombre d'entre eux désirent recevoir la prêtrise afin de travailler à la conversion de leurs compatriotes, Nous nous sentons pressé par un mouvement de charité à établir pour eux, à Rome même, un collège où, sans avoir aucune dépense à faire, ils puissent trouver la facilité de poursuivre leurs études ecclésiastiques et d'acquérir les vertus nécessaires à l'état sacerdotal. Nous avons décidé de donner à ce collège le nom du vénérable Bède, afin que les étudiants puissent avoir devant les yeux, comme un patron et un modèle, cette grande lumière de l'Angleterre et de l'Eglise entière. Dans les présentes lettres publiées *proprio motu* par Notre autorité Apostolique, Nous promulguons et sanctionnons la constitution et les règles du dit collège.

#### Constitution du collège Saint-Bède

1o Le collège auquel nous avons décidé de donner le nom de Saint-Bède a pour objet d'élever et de former pour la prêtrise les convertis anglais désireux de se dévouer à la conversion de leurs compatriotes. Les prêtres anglais désireux de poursuivre leurs études à Rome pourront aussi y être admis.

2o Au collège Saint-Bède sera attribuée une partie des bâtiments qui forment à Rome le collège Saint-Thomas. Néanmoins, chacun des deux collèges demeurera séparé de l'autre, avec une règle, une discipline, et des revenus distincts.

3o L'église et le réfectoire seront en commun. Les